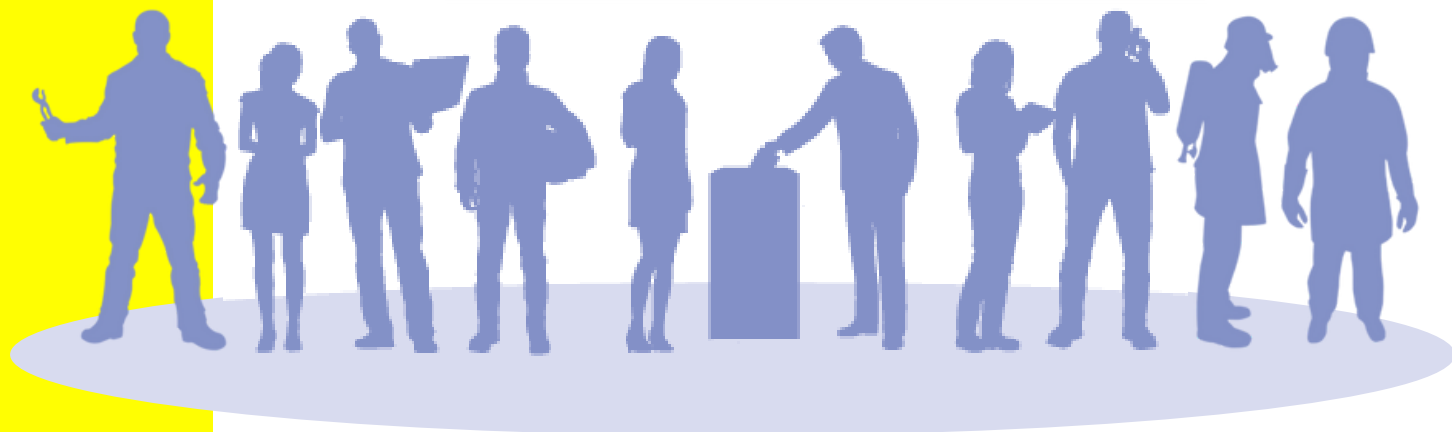


Elections
PROFESSIONNELLES
2022



FICHES

REFLEXES
Dynamiques collectives

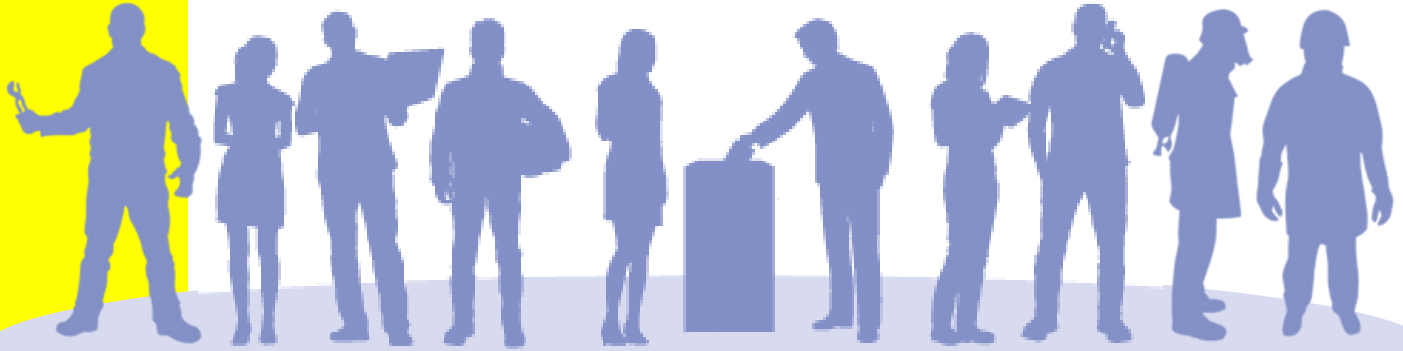
SDMIS
SERVICE DÉPARTEMENTAL-METROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS



SYNDICAT AUTONOME
SPP-PATS

Elections PROFESSIONNELLES 2022



C.S.F

DOSSIER 100% VOUS

Depuis quand bénéficiez vous des jours de congés supplémentaires de fractionnement ?

Pour la majorité d'entre nous, cela ne date que depuis l'année dernière, en 2021...

*Pourquoi ? Parce qu'ensemble nous avons mis en place une DÉMARCHE COLLECTIVE
Vous nous avez fait remonter le souhait de prendre ces heures de différentes façons :*

- Décompte sur l'année en cours
- Décompte sur l'année suivante
- Alimentation sur le CET
- Rémunération en IHTS

*Vous avez également fait remonter le souhait d'une automatisation de la démarche,
votre outil Autonome n'a fait que soutenir et porter ces demandes légitimes*

*Alors cette victoire collective ne démontre qu'une seule chose, UNIS pour avancer nous
pouvons faire plus que bouger les lignes de notre environnement de travail*

Les Autonomes

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !

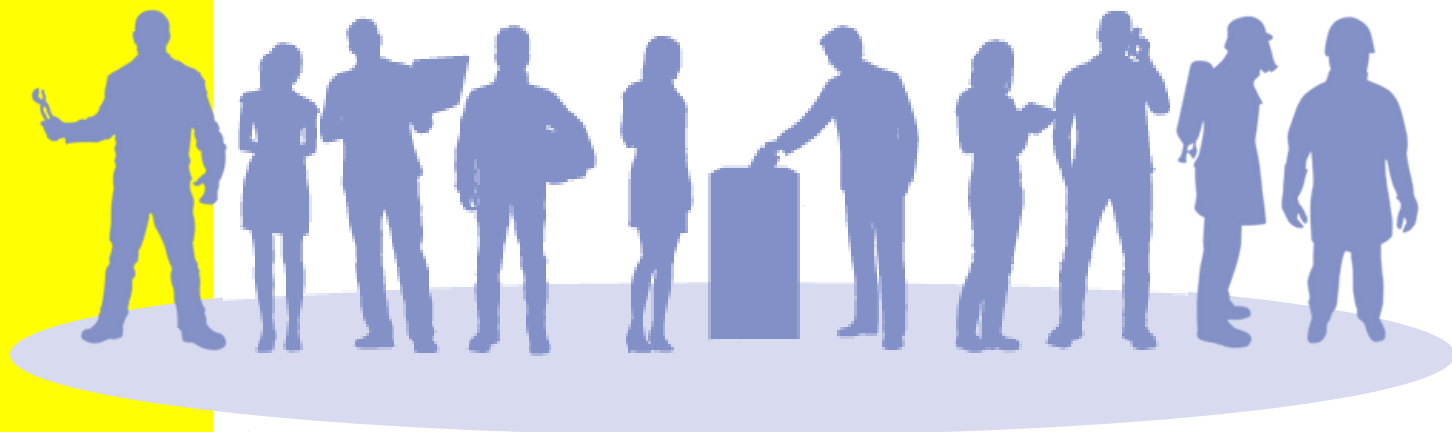


SDMIS
SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS

69
SYNDICAT AUTONOME
SPP-PATS

Elections PROFESSIONNELLES 2022



C.E.T

↓ DOSSIER 100% COLLECTIF

Depuis quand bénéficiez vous de l'ouverture d'un compte épargne temps, le CET ?

Pour la majorité d'entre nous, comme pour les congés supplémentaires de fractionnement, cela ne date que depuis l'année dernière, en 2021...

Une DÉMARCHE COLLECTIVE, voilà ce qui a permis à l'ensemble des agent.e.s d'en bénéficier. Les avantages du CET sont nombreux :

- *Sécurisation des jours de congés non pris pour cause d'AT ou AM*
- *Permettre au 24h l'alimentation par des jours de congés non-pris avec un report N+1*
- *Permet de mettre des jours de congés de côtés pour vos projets*
- *Augmenter sa rémunération par des jours de congés non-pris (...)*

Le constat est simple, l'application de vos droits, nos droits, n'est possible que grâce à notre cohésion. Votre outil AUTONOME n'a fait que rassembler vos demandes, les porter, les transmettre

Nous gagnons collectivement par nos actes individuels concertés

Les Autonomes

**S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !**

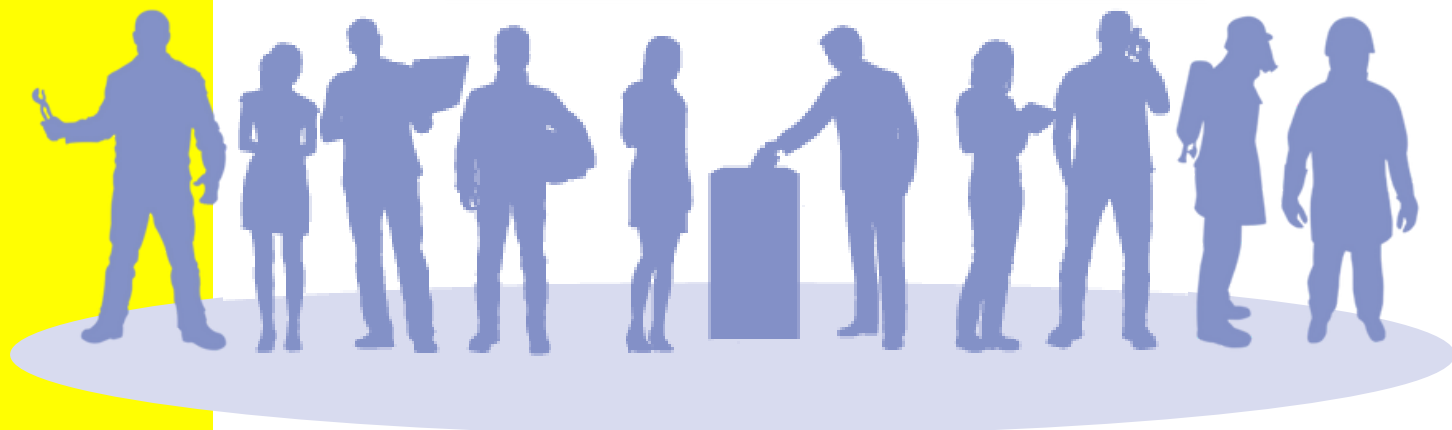


SDMIS
SERVICE DÉPARTEMENTAL-METROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS

69%
SYNDICAT AUTONOME
SPP-PATS

Elections PROFESSIONNELLES 2022



DOSSIER 100% CARENCE

Depuis quand on vous parle de financement et qui porte une vraie analyse économique ?

Pour la majorité d'entre nous, cela paraît évident, depuis Synergie Positive Participative en 2018. Comment élever notre niveau d'exigence sans apporter un socle budgétaire viable pour financer les demandes légitimes ?

Dernièrement, le DDMSIS a validé le travail que l'outil Autonome a conçu pour vous. Depuis des années nous sommes considérés comme les Taxis du SAMU. Mais ensemble nous faisons changer cela :

- *Dorénavant tous les envois VSAV à domicile pour malaise ou blessé à la demande du SAMU sont automatiquement classés en carences (carence = transport)*
- *Vous pouvez requalifier tous les transports médicalisés en carence transport, (en attendant l'automatisation de la démarche)*
- *Vous pouvez également requalifier les transports des départs à la demande du SAMU en carence sur les bilans verts, lorsque pour vous cela est justifié*

L'indemnisation par la sécurité sociale dont nous sommes partiellement exclus doit permettre d'augmenter le budget de fonctionnement catégorie C

Les Autonomes

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !

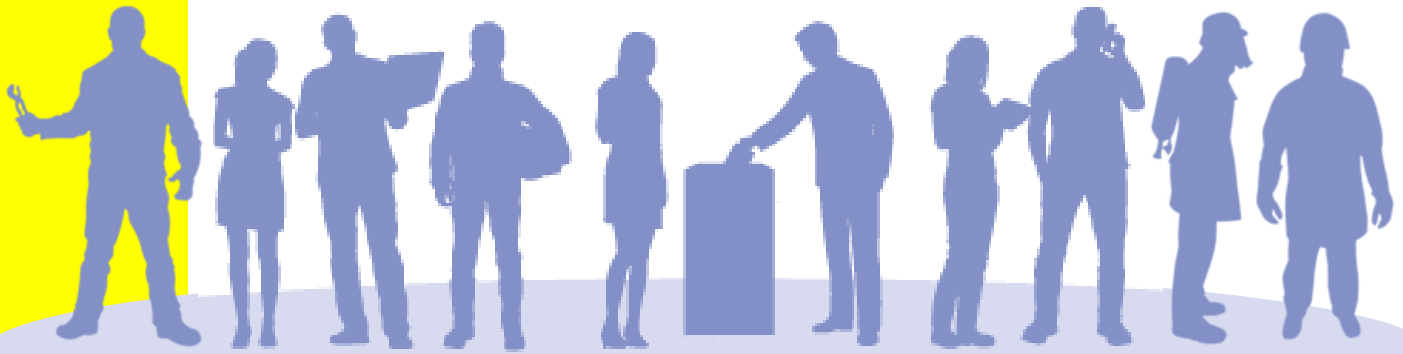


SDMIS
SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS



Elections PROFESSIONNELLES 2022



FINACEMENT GLOBAL

DOSSIER 100% TSCA

Depuis combien de temps vous dites que tout augmente sauf le budget ?

Pour la majorité d'entre nous demeure une incompréhension autour de la Taxe Sur les Compagnies d'Assurance. Compte tenu de la situation dans le Rhône qui présente une ultra optimisation des catégories C. Causée par des budgets toujours plus contraints, nous demandons pour la sauvegarde de nos métiers, le doublement de cette réversion.

En 2018 (seule donnée disponible) la TSCA représente 29 M€, sans prise en compte des augmentations jusqu'à ce jour, cela représenterait la réponse attendue pour financer les demandes des agents de terrain.

Unissons nous pour soutenir les élu.e.s favorables à cette augmentation légitime. Qui devra être dédiée exclusivement au budget de fonctionnement et majoritairement aux agent.e.s de catégorie C, pour des évolution positives comme :

- *Un recrutement en adéquation avec les besoins opérationnels*
- *La mise en place de régimes de gardes*
- *Une revalorisation plus juste*

Les Autonomes

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !

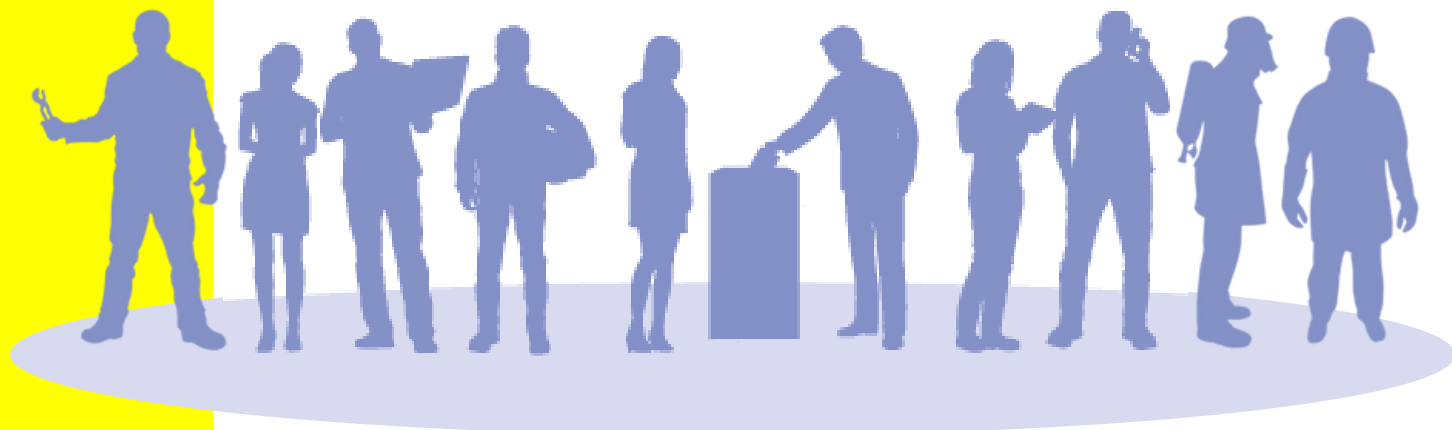


SDMIS
SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS

69
SYNDICAT AUTONOME
SPP-PATS

Elections PROFESSIONNELLES 2022



RÉMUNÉRATION

DOSSIER 100% UNIS

Depuis quand bénéficiez vous d'une réelle augmentation de salaire pour tous ?

Pour la majorité d'entre nous, cela date des grands mouvements collectifs. Ensemble, SPP et PATS catégorie C, unis nous pouvons changer les choses durablement.

Dernièrement même si c'est encore insuffisant, la revalorisation du point d'indice est un pas en avant. La DÉMARCHE COLLECTIVE des SPPNO a permis l'augmentation de la prime de feu et l'arrêt de la surcotisation part salariale. A LYON seuls encore les Autonomes et CGT ont affrété des trains pour monter à Paris :

- Alors que ceux qui s'agitent comme des marionnettes et fond du bruit en étant inutile, nous demandaient à toutes et tous d'aller à Marseille... Où il ne s'est rien passé*
- Bilan, 85% des organisations professionnelles présentes, n'a donné droit qu'à 25% d'augmentation de votre prime de risque*

Malgré tout cet élan collectif n'a que conforté ce que vous dites depuis toujours, pour gagner, il faut être TOUS UNIS pour AVANCER

Les Autonomes

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !



SDMIS
SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS

69%
SYNDICAT AUTONOME
SPP-PATS

Elections PROFESSIONNELLES 2022



MON PORTAIL

↓ DOSSIER 100% ÉGALITÉ

Depuis quand bénéficiez vous de vos informations opérationnelles et de rémunération comme les SPV ?

Pour l'ensemble d'entre nous, toujours pas, c'est pourtant prévu. Les sapeurs-pompiers volontaires ont accès à toutes ces informations remontant à 2015

Une nouvelle DÉMARCHE COLLECTIVE, voilà ce qui va nous permettre d'en bénéficier nous aussi. Ces informations trouvent de nombreux avantages :

- *Reconnaissance, il s'agit du fruit de votre quotidien de professionnel du secours*
- *Elles peuvent être utilisées pour la GEPEC, les concours et examens (expérience Pro)*
- *Permet de mieux appréhender sa sollicitation et ses emplois réels*
- *Mis en commun anonyme, offrir à tous l'accès à notre activité réelle celle des SPPNO*
- *Nous permettre de protéger et défendre vos intérêts (retraite, décisions politiques)*
- *Nous permettre d'accéder à nos fiches de paie et rémunération sur ce serveur*

Il n'y a pas de petite victoire face à l'iniquité. Ensemble par un simple formulaire de demande rétablissons l'équilibre et mettons en avant notre métier et son quotidien

Donnons un peu individuellement, pour gagner ensemble collectivement

Les Autonomes

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !

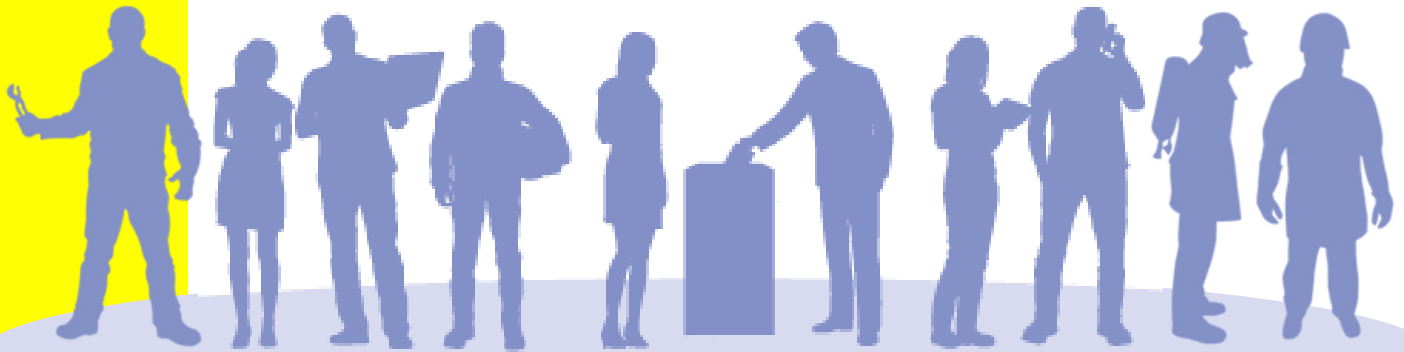


SDMIS
SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS

69%
SYNDICAT AUTONOME
SPP-PATS

Elections PROFESSIONNELLES 2022



12H Cyclé ECO/SSQVS

DOSSIER 100% TERRAIN

Depuis quand demandez vous l'ajout du régime de gardes 12h cyclé 80/20 ?

En 2022, seul.e.s 39 SPPNO ont bénéficié d'un 12h cyclé, pendant 6 mois. En effet du 1er janvier au 30 juin 2022 cela a été rendu possible. Sa mise en place de manière simple grâce aux SPPNO de SAINT-PREIST validant l'ensemble des actions sur leur planning et avec les tableaux de service de garde, nous avons replanifié ce cycle en 12h

L'arrêt du processus fait suite aux décisions de l'ancien DDMSIS soutenu par une OS :

- *Plus d'accès aux tableaux de service de garde dès la fin du 1er trimestre*
- *Plus d'envoi des données des besoins opérationnels par la DGT et des BDF*
- *Une communication mensongère autours des élections annulées pour fraude*

Les centres de Meyzieu et Gerland ont été bloqués dans cet élan collectif par les hiérarchies de proximité. Seuls les Autonomes et CGT sont UNIS pour porter votre projet

Agissons de manière concertée, au bénéfice de tous, signons la demande d'accès aux tableaux de service de gardes qui ont disparu soudainement. Ne restons pas tributaires de fausses promesses

Les Autonomes

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !



SDMIS
SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS



Elections PROFESSIONNELLES 2022



24H à 5 semaines de congés/an

DOSSIER 100% TERRAIN

Depuis quand demandez vous un régime dérogatoire en 24h plus humain et attractif ?

En 2009 est validé le retour des 24. au plus haut 600 SPPNO en 2010, plus que 300 aujourd'hui. Dans le Rhône on a le choix entre donner jusqu'à 600h/an pour être cyclé, ou demeurer en acyclique. entre temps plus de 160 postes ont disparu

La direction souhaite supprimer les GCOM, nous portons votre objectif de 24h comprenant 5 vraies semaines de congés/an :

- 24h sans GCOM donne 2031h/an cycle de 81G24 + FOR + SV
- 24h à 5 semaines de congés/an donne 1877h/an maximum/an
 - soit un cycle plein de 75G24 + FOR + SV
 - Soit un cycle mixte de 65G24 + 20G12 + FOR + SV

La création du centre de Vaulx-en-Velin se fera sans recrutement et aucun cycle de 12h ne verra le jour si le niveau d'effectif actuel n'est pas compensé par un nombre de 24h suffisant. Ensemble exigeons plus pour notre santé, sécurité et qualité de vie en service, nous méritons 5 vraies semaines de congés

Les Autonomes

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !

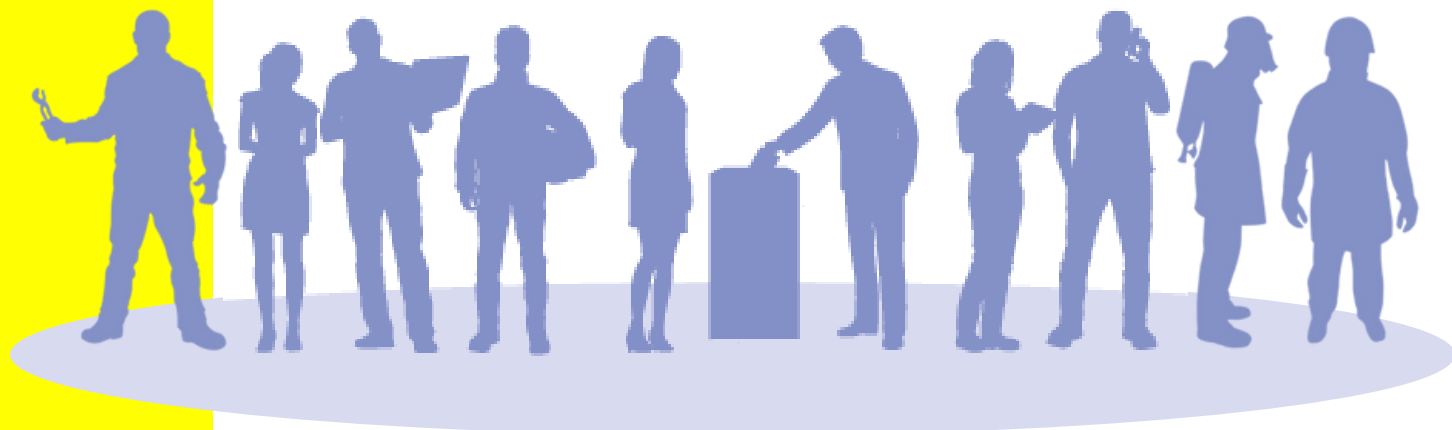


SDMIS
SERVICE DÉPARTEMENTAL-METROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS

69
SYNDICAT AUTONOME
SPP-PATS

Elections PROFESSIONNELLES 2022



REPOS DE SECURITE

DOSSIER 100% CADIM

Depuis quand demandez vous qu'un équilibre soit trouvé entre SPP et SPV ?

En 2020 nous avons évoqué la problématique du repos de sécurité obligatoire pour les sapeurs-pompiers. Tous les sapeurs-pompiers évoluant en gardes postées sont concernés. Les SPP.C sont dans cette obligation, le service l'impose de façon réglementaire.

Abroger le règlement intérieur en ce sens, car un problème assurantiel se pose :

- *En cas d'accident graves la responsabilité des CA, CD, CE peut être engagée*
- *Le sapeurs-pompiers contrevenant au repos de sécurité est exposé juridiquement*
- *Les sociétés d'assurances professionnelles et civiles peuvent refuser d'indemniser*

Le respect des règles de santé, sécurité en service est une obligation, si aucune modification n'est apportée dans l'immédiat, nous saisissons les juridictions compétentes. La sécurité ne peut être réduite pour des raisons purement économiques.

Ensemble exigeons le repos de sécurité obligatoire pour les SPV en gardes postées

Les Autonomes

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !

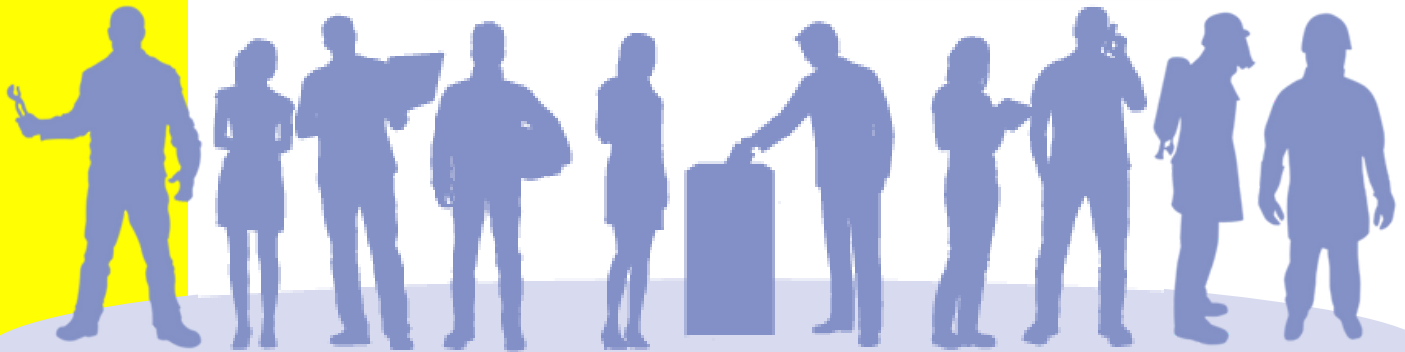


SDMIS
SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS



Elections PROFESSIONNELLES 2022



REGROUPEMENTS DE CS

DOSSIER 100% CSP

Depuis quand demandez vous un véritable classement des centres de secours ?

Sur les 20 dernières années le SDMIS ne dispose que de 2 SDACR, le premier en 2006 et le second en 2017. Entre les deux un flou sur le classement des centres qui a permis l'ouverture de plusieurs casernes sans recrutement. Mais en 2017 tout est officialisé grâce au syndicat majoritaire à l'époque et toujours utile à la direction. Ce chèque en blanc sera à nouveau utilisé pour le centre de Vaulx-en-Velin

Les travaux par la direction sur le SDACR 2023 ont commencé, les objectifs sont clairs :

- Ouverture d'un ou plusieurs nouveaux centres de secours*
- regroupements de centres pour conserver un nombre limité de CIS*
- Pas de recrutement, plus de SPVNO et une répartition de la masse SPP.C doit suffire*
- Conservation des VSAV3 et du potentiel supplémentaire de couverture SSUAP*

Nous avons demandé à être intégré aux groupes de travail sur ce sujet dans l'objectif de faire participer l'ensemble des SPP et PATS C. D'apporter de la transparence et de la visibilité, comme nous l'avons toujours fait

Ensemble participons, protégeons nos métiers, exigeons une véritable couverture des risques

Les Autonomes

S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !



SDMIS
SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS

69
SYNDICAT AUTONOME
SPP-PATS